#### SECTION 1 IDENTIFICATION

**Appellation commerciale du produit** : Max Booster

**Utilisation recommandée pour :**Booster de lessive liquide

**Restrictions d'utilisation :** Pour un usage industriel et institutionnel uniquement

Fournisseur: Maxim Chemical International Inc.

1607 Derwent Way, Delta, B.-C. Canada V3M 6K8

800-663-9925

Numéro de téléphone d'urgence/ Numéro de 24 Çanada : Canutec 613-996-6666

heures: É.-U.: Chemtrec 800-424-9300

#### **SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS**

Dangers physiques : MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX

Dangers pour la santé : CORROSION/IRRITATION DE LA PEAU - Catégorie 1

LÉSIONS/IRRITATIONS OCULAIRES - Catégorie 1 TOXICITÉ AIGUË - VOIE ORALE - Catégorie 4

Éléments d'étiquetage :



Mention d'avertissement : DANGER

Mention de Danger: H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

#### Conseils de Prudence:

**Prévention**: P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards. P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

Interventions: P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux

environnants.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304 + P340 EN CAS D' INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la

maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir les informations supplémentaires relatives aux premiers

secours sur cette étiquette).

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Stockage**: P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

P405 Garder sous clef.

Élimination : P501 Éliminer les contenus/le conteneur dans une installation approuvée pour l'élimination

des déchets.

#### SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

IngrédientEnviron Pds. %Numéro CASHydroxyde de sodium15-401310-73-2Silicate de sodium1-51349-09-8

#### **SECTION 4 PREMIERS SECOURS**

**Inhalation**: Transporter immédiatement la victime concernée à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Rincer immédiatement la zone exposée avec de l'eau et du savon pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, ou si le contact a été prolongé, obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement avec de l'eau chaude courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes pendant le rinçage. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si celles-ci peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage et recourir immédiatement à de l'aide médicale.

**Ingestion**: Ne pas faire vomir. Si la victime est pleinement consciente, lui faire boire beaucoup d'eau potable afin de diluer le produit. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche si la victime est inconsciente, perd rapidement conscience ou présente des convulsions. Appeler un médecin.

Si des irritations surviennent ou persistent, consulter un médecin.

#### SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction: Brouillard d'eau, mousse antialcool ou produit chimique sec.

Inflammabilité : Ininflammable. Point de rupture : Ininflammable.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie**: Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA pour la lutte contre l'incendie. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir toutes les surfaces limitrophes exposées au feu.

Risques inhabituels d'incendiee/explosion : Peut réagir avec le zinc, l'aluminium, l'étain et d'autres métaux actifs en libérant de l'hydrogène inflammable. La dilution dans l'eau dégage de grandes quantités de chaleur.

**Produits de décomposition dangereux** : Oxydes de sodium et autres composés organiques non identifiables.

#### SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas rejeter dans l'environnement ou une source d'eau.

Mesures à prendre à prendre en cas de dispersion ou de déversement du produit : Porter un équipement de protection. Conscrire la substance déversée avec des matériaux absorbants, puis s'en départir dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Ne pas laisser le produit s'infiltrer dans les égouts. Réutiliser le cas échéant. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

#### SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions à prendre lors de la manutention et du stockage**: Utiliser une hygiène industrielle appropriée. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les pulvérisations ou brouillards. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart des substances incompatibles. Maintenir le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Conserver à des températures inférieures à 30°C (86°F) et à l'abri du gel. Ne pas entreposer dans des contenants métalliques.

## SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Limites d'exposition :

OSHA (PEL) : S.O ACGIH TLV : S.O

Autre limite d'exposition : S.O

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : Ventilation générale adéquate.

Interventions de protection individuelle/Équipements de protection individuelle:

Gants: Des gants non perméables (caoutchouc, nitrile) sont recommandés.

Masques/Lunettes de protection: Utiliser des lunettes de protection chimique ou des lunettes de sécurité.

**Appareil respiratoire**: Ventilation générale adéquate ou ventilation par aspiration locale pour la pulvérisation et le brouillard dans les zones confinées.

**Tablier**: En caoutchouc / PVC lorsque le contact avec la peau peut se produire.

Bottes: Bottes en caoutchouc.

**Autres équipements de protection** : Bassin oculaire, douche de sécurité et vêtements de protection complets recommandés dans la zone de travail immédiate.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Apparence**: Liquide clair et rouge **Odeur**: Pas de parfum ajouté.

Seuil d'odeur : S.O
pH : > 13
Point de fusion/Point de congélation : S.O
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : S.O
Point d'éclair : >100 °C

Taux d'évaporation (eau = 1) : S.O

Inflammabilité : Non inflammable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité Aucun.

ou d'explosivité :

Pression de vapeur : S.O

Densité de vapeur : S.O

S.O

**Densité relative/Gravité spécifique (Eau = 1) :** 1,33 @ 20 °C **Solubilité(s) :** Soluble dans l'eau

Coefficient de partition : n-octanol/eau : S.O

Température d'auto-inflammation : Non inflammable

**Température de décomposition** : S.O **Viscosité** : S.O

#### SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions de stockage normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Éviter le contact avec les acides/oxydants.

Conditions à éviter: Températures supérieures à 30°C (86°F) et inférieures à 5 °C (41°C)

OF). Éviter le contact avec des métaux réactifs.

Incompatibilité : Corrosif pour les métaux, produisant de l'hydrogène gazeux

inflammable. Non compatible avec le fluor, les agents oxydants / réducteurs forts, les bases, les métaux, le trioxyde de soufre, le

pentoxyde de phosphore.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de sodium et autres composés organiques non

identifiables.

#### **SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**Voies d'exposition probables:** Ingestion, contact avec la peau et les yeux.

**Symptômes:** Corrosif pour les yeux et la peau.

Estimation de la toxicité aiguë: Orale> 460 mg / kg, 2.005% du mélange est constitué d'ingrédients

de toxicité aigue inconnue. cutané> 2000 mg / kg

Cancérogénicité: Non répertorié par NTP, IARC, OSHA, ACGIH.

### SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S.O

#### SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes recommandées d'élimination des déchets :** réutiliser le cas échéant. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

#### SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RTMD canadien

Numéro d'identification ONU: 1824

Désignation officielle de transport de l'ONU: SOLUTION D'HYDROXIDE DE SODIUM

Classe(s) de danger pour le transport : 8 Groupe d'emballage : 11

## SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

# INFORMATIONTS RELATIVES À LA COTE DE DANGER

4 = Extrême 3 = Élevé 2 = Modéré 1 = Léger 0 = Négligeable

3 Santé 0 Inflammabilité 0 Réactivité B Personnel	SIMD		
0 Réactivité	3	Santé	
	0	Inflammabilité	
B Personnel	0	Réactivité	
2	В	Personnel	

A = Gants, B = Gants et lunettes de protection

C = Lunettes de protection, gants et tablier

## Protection SIMD Groupe B



Toutes les informations pertinentes relatives aux dangers ont été fournies dans cette fiche de données de sécurité, conformément aux exigences de l'administration américaine de la santé et de la sécurité occupationnelle (29 CRF 1910.1200), des normes étatiques équivalentes des États-Unis et des normes du système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail du Canada (RCR 4).

#### **SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**

Liste des acronymes:

ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des

hygiénistes industriels gouvernementaux)

CRF Code des Règlements Fédéraux (Code of Federal Regulations)

SIMD (HMIS) Système d'Identification des Matériaux Dangereux (Hazardous Materials Identirication

System)

**CIRC (IARC)** Centre International de Recherche sur le Cancer (International Agency for Research on

Cancer)

**FDS (SDS)** Fiche de Données de Sécurité (Safety Data Sheets)

MSHA Mine Safety and Health Administration (Loi sur l'administration de la santé et de la

sécurité dans les mines)

**S.O.** Sans objet (Non disponible)

NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health (Institut américain pour la sécurité et

l'hygiène professionnelles)

NTP National Toxicology Program (Programme de toxicologie national des États-Unis)
OSHA Occupational Safety and Health Administration (Administration de la santé et de la

sécurité occupationnelle)

**PEL** Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible)

**TDMD** Transport De Marchandises Dangereuses

TLV Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)
ONU (UN) Organisation des Nations- Unies (United Nations)

SIMDUT (WHMIS) Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Workplace

Hazardous Materials Information System)

Il incombe à l'utilisateur de fournir un milieu de travail sécurisé, en appliquant les informations sur la santé et la sécurité contenues dans ce document comme guide. **Maxim Chemical International Inc.** n'acceptera aucune responsabilité pour les dommages ou pertes résultant de la mauvaise manipulation et de l'utilisation de ce produit.

Les informations fournies dans la FDS ont été obtenues à partir de sources récentes et sont jugées fiables.

PRÉPARÉ PAR: Service technique/Division de la réglementation DERNIÈRE MISE À JOUR: août 26, 2022